

ANNEXE : LISTE DES PIÈCES à fournir pour une demande de subvention FIPD

SÉCURISATION

Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations

		Collectivités locales Associations	Observations	Pièces transmises par le porteur
Pour toute demande	CERFA N°12156*05	X		
	RIB (BIC+IBAN)	X		
	Délégation de signature du porteur de projet si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure	X		
	Avis de situation au répertoire SIRENE ou SIRET	x		
Sécurisation des sites sensibles	Devis des travaux	X		
	Attestation de non commencement des travaux	X		
Sécurisation des établissements scolaires	Désignation de l'établissement et devis des travaux. En cas de dispositif de vidéo-protection : nombre de caméras et emplacement prévu	X		
	Attestation de la mise en place d'un plan de mise en sûreté de l'établissement au risque terroriste	X		
	Attestation de non commencement des travaux	X		
réservé aux collectivités locales				
Documents spécifiques pour la vidéo protection	Demande officielle de subvention signée par le maître d'ouvrage	X		
	Délibération du conseil compétent sur le projet et la demande de subvention	X		
	Avis du référent sûreté	X		
	Plan de situation/implantation des caméras avec angle de vision	X		
	Devis avec étude	X		
	Copie du dépôt de dossier en préfecture (cerfa N°13806*03) ou arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection	X		
	Attestation de non commencement des travaux	X		
Équipements police municipale (gilets pare- balles, caméras piéton et terminaux portatifs)	Devis	X		

|